

CANADA
QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-
au-Tonnerre, tenue ce 3 juin 2019, au bureau municipal.

SONT PRÉSENTS (ES):

Madame Lorenza Beaudin	Maire
Monsieur Karl Dérosby	Conseiller
Monsieur Edwin Bond	Conseiller
Madame Anne-Marie Boudreau	Conseillère
Monsieur Jacques Bernier	Conseiller

SONT ABSENTS:

Monsieur Eddy Boudreau	Conseiller
Monsieur Jimmy Poirier	Conseiller

Formant quorum sous la présidence, de madame Lorenza Beaudin, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice
générale.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

Les participants se recueillent.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est
ouverte à 19 h 00 par le maire, madame Lorenza Beaudin. Madame
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

3. RÉOLUTION 85-06-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles
restent ouvertes.

4. RÉOLUTION 86-06-19

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS
DE MAI 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du mois de mai 2019 soit accepté
tel que déposé.

5. RÉOLUTION 87-06-19

ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS DE MAI 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de mai 2019 soit adoptée telle que déposée.

6. RÉOLUTION 88-06-19

APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et les déboursés soient autorisés.

7. RÉOLUTION 89-06-19

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE PAR LA MAIRE MADAME LORENZA BEAUDIN

ATTENDU QUE selon l'article 176-2.2 du Code municipal stipule que le maire doit lors d'une séance ordinaire tenue en juin faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe.

ATTENDU QUE le rapport a été préparé en coopération avec l'équipe municipale;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, par la maire, madame Lorenza Beaudin.

8. RÉOLUTION 90-06-19

AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE

Séance régulière du 3 juin 2019

ATTENDU la demande de subvention dans le projet RÉCIM;

ATTENDU QUE la municipalité doit signer une entente (bail emphytéotique) avec la commission scolaire qui définit nos responsabilités;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité mandate la notaire Vivianne Levesque pour rédiger le bail

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre autorise la signature de l'entente notariée avec la Commission Scolaire de la moyenne Côte-Nord conditionnelle à l'obtention de la subvention auprès du programme RÉCIM;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale soit autorisée à signer l'entente et/ou Madame Lorenza Beaudin, maire;

9. RÉSOLUTION 91-06-19

ADOPTION DE LA POLITIQUE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C- 27.1) (ci-après : le « CM ») une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumission publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

Attendu que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

10. RÉSOLUTION 92-06-19

ADOPTION DU BUDGET 2019 OMH

ATTENDU QUE le conseil a prit connaissance du budget 2019 de l'OMH;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre accepte le budget 2019 de l'Office municipal de l'Habitation de Rivière-au-Tonnerre/Rivière-St-Jean;

11. RÉSOLUTION 93-06-19

COLLECTE DES GROS REBUTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la collecte des gros rebuts se fera dans la semaine du 24 juin pour Rivière-au-Tonnerre et Sheldrake et dans la semaine du 1er juillet pour les villégiateurs.

QUE le conseil accepte l'avis public tel que rédigé.

12. RÉSOLUTION 94-06-19

**MANDATER NOTAIRE POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS
ADJUGER À LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en vente pour non-paiement de taxes le 14 juin 2018 auprès de la MRC de la Minganie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est adjudicataire de 2 lots

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de la Municipalité de procéder à l'acquisition des dits lots par acte notarié après avoir laissé le droit de retrait d'un an aux propriétaires en défaut;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Edwin Bond

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Séance régulière du 3 juin 2019

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre mandate Me Stéphanie Mc Clure pour procéder à l'acquisition des lots 5 063 215, 5 062 934,

QUE la Municipalité limite cependant le mandat confié à Me Stéphanie Mc Clure, notaire, et exclue du mandat accordé, l'examen des titres de lots ci-avant mentionnés.

QUE la Municipalité comprend que si un problème de titre était découvert ultérieurement elle devra procéder aux correctifs appropriés. Me Stéphanie Mc Clure, notaire sera donc dégagée de toute responsabilité quant à ces problèmes de titres.

QUE Madame Josée Poulin, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires concernant cette résolution.

13. RÉSOLUTION 95-06-19

REFONTE DU SITE WEB

ATTENDU QUE le site WEB de la municipalité est désuet, incompatible avec les appareils intelligents et peu convivial;

ATTENDU QUE la municipalité veut offrir aux citoyens et visiteurs une expérience d'utilisation attrayante, dynamique, intuitive et incitante à l'action;

ATTENDU QUE la municipalité est en plein essor de développement;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte l'offre de service numéro 1221 de Paginart;

QUE madame Josée Poulin, directrice-générale et/ou madame Judith Touzel, agente de développement est autorisée à faire le nécessaire pour mener à bien ce projet.

14. RÉSOLUTION 96-06-19

MAINTENANCE RÉTROCAVEUSE

ATTENDU la soumission de Nortrax pour la maintenance de 2000hrs sur la rétrocaveuse ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte l'offre de service de Nortrax pour la maintenance de

la rétro-caveuse au montant de 3549.62\$ avant taxes.

15. RÉSOLUTION 97-06-19

PROPOSITION DE LA FABRIQUE DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 31 mai 2019 de la Fabrique de Rivière-au-Tonnerre;

ATTENDU QUE la fabrique offre la possibilité à la municipalité de faire l'acquisition du Presbytère tout en réservant la partie presbytère tel que sur l'esquisse;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal rejette la proposition de la fabrique pour l'acquisition du Presbytère;

QUE Madame Josée Poulin, directrice-générale envoie une lettre dans ce sens au conseil de la Fabrique ainsi qu'un échancier pour accepter ou non le projet du musée de l'histoire Yvon Bezeau dans le presbytère.

16. Rapport des comités

Madame Anne-Marie Boudreau dépose le rapport d'atelier du colloque 2019 de Tourisme Côte-Nord.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil.

18. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Madame Lorenza Beaudin, mairesse déclare la séance levée à 20h10.

19. SIGNATURE

Josée Poulin
Directrice générale

Lorenza Beaudin
Maire